

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240129-10_29012024-DE



République Française
Département du Nord

ville de Cambrai

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

OBJET : N° 10

RAPPORTEUR : Monsieur P.A VILLAIN

INTITULÉ : PERSONNEL COMMUNAL. DISPOSITIONS DIVERSES. CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 23 Janvier 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;
M. DOBREMETS Adjoint au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; M. SIMPÈRE ;
Mme BRIQUET ; M. SIEGLER ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. F. WIART qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE
Mme SAYDON qui a donné procuration à Mme WIART
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
M. MAURICE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN
Mme BERTELOOT
M. MOAMMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Dossier Conseil
Delib. Approuvées
DAE
Recette
RH
N. P. VILLAIN

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre l'avancement de carrière d'un agent qui remplit les conditions statutaires d'ancienneté, il vous est proposé aujourd'hui de bien vouloir décider de la création d'un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine à temps complet (filiale culturelle – catégorie B), à compter du 1er février 2024.

De même, il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir décider de la création, à compter du 1er février 2024, d'un poste d'Adjoint du patrimoine (filiale culturelle – catégorie C) à temps complet pour permettre la nomination d'un agent en qualité de « stagiaire ».

La dépense sera inscrite au chapitre charges du personnel des exercices 2024 et suivants.

Adopté à l'unanimité.

Publié le : 07 Février 2024 à 09:27

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance
M. Alban DOBREMETS

Pour le Maire,
M. Pierre-Antoine VILLAIN
Adjoint au Maire délégué au
Personnel